

ASSEMBLÉE NATIONALE15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1002

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Les salaires du secteur privé sont indexés sur l'évolution de la rémunération des présidents directeurs généraux du CAC40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon les calculs de la plate-forme de services aux sociétés cotées Scalens, la rémunération moyenne des grands patrons a flirté avec les 100 % d'augmentation en 2021. Alors que l'inflation avoisine les 7 %, les salaires n'ont augmenté que de 2 à 3 % en 2022. Cet amendement vise donc à indexer les salaires sur les rémunérations des PDG du CAC 40.